

Gestion des espaces agricoles et biodiversité : Les mesures agro-environnementales 1/2

Les mesures agro-environnementales visent à **encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et préservant la richesse écologique des milieux remarquables**. Ces milieux (prairies de fauche, prairies humides, landes, pelouses sèches...) ne pourraient pas exister sans l'action de l'homme. Les agriculteurs souscrivent des contrats dans lesquels ils s'engagent à gérer ces milieux de manière favorable à l'environnement en échange d'une indemnisation de leurs pertes économiques. Plus de **6 300 ha de prairies** sont gérés de cette manière dans le Bas-Rhin, auxquels on peut ajouter **6 900 ha de prairies** extensives bénéficiant de la PHAE (Prime herbagère Agri-Environnementale).

Financement :

Le financement des mesures agro-environnementales est assuré par le FEADER et l'Etat Français dans les périmètres Natura 2000, et par les collectivités territoriales dans les zones d'accompagnement.

Dans certains secteurs (rieds, montagne...), les agriculteurs se sont engagés dans de telles mesures depuis plus de 15 ans. Celles-ci évoluent régulièrement et sont de plus en plus adaptées aux milieux à protéger mais aussi plus complexes à gérer par les agriculteurs. Ainsi les MAET (Mesures Agro-environnementales territorialisées) ont succédé aux CAD (contrats d'agriculture durable). Pour la période 2007-2013 la priorité est donnée à la préservation des habitats identifiés dans les sites Natura 2000.



Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Enjeu : préservation de la qualité des cours d'eau sur grès, et des habitats remarquables identifiés dans les sites Natura2000.

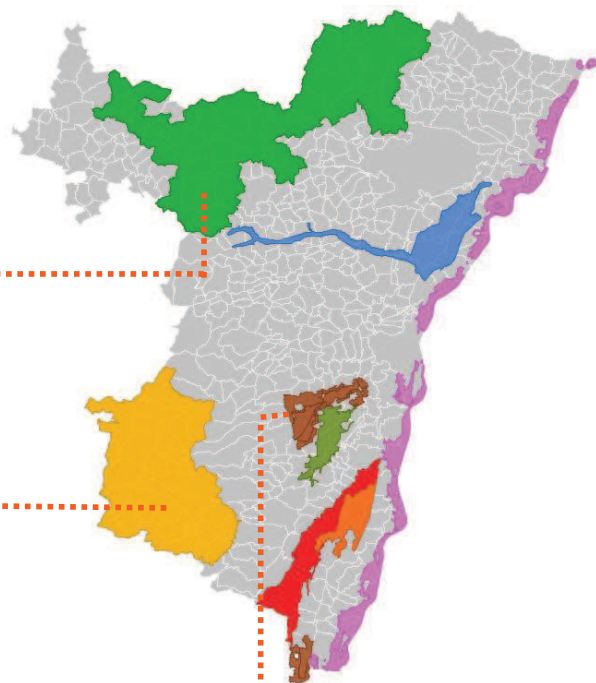
58 contrats MAET (2008 – 2013)

- 690 ha gestion extensive des prairies
- 83 ha gestion extensive des prairies de fauche (dont 50 ha avec retard de fauche)
- 44 ha reconversion terres cultivées en prairie

Mise en œuvre :



Les prairies humides de fond de vallée sont des milieux typiques à préserver.



Gestion des espaces ouverts en montagne vosgienne

Enjeu : Face à la déprise agricole en zone de montagne, maintenir et entretenir les prairies de manière extensive.

66 contrats MAET actifs en 2010

- 1033 ha gestion extensive de prairies d'intérêt paysager
- 172 ha de gestion extensive des landes et mosaïques de biodiversité
- 11 ha gestion des prairies sèches
- 97 ha gestion des prairies humides

Mise en œuvre :



L'agriculture de montagne doit s'adapter aux conditions climatiques et au relief contraignant ne permettant pas toujours de travailler avec des machines. Les prairies doivent néanmoins être entretenues, pour conserver au paysage sa diversité et ne pas évoluer vers des broussailles puis de la forêt.

Gestion agricole favorable au grand hamster d'Alsace

Dans les zones d'action prioritaires (3 territoires de 600 ha minimum non fractionnés par l'urbanisation) et autour de ces zones.

Enjeu : Fournir un maillage de milieux favorables permettant l'alimentation et la protection du hamster face à ses prédateurs naturels.

Surfaces sous contrat en 2010 :

- 330 ha culture de luzerne
- 478 ha rotation des cultures à base de céréales à paille

Mise en œuvre :



La luzerne offre un couvert végétal favorable au hamster



Réalisation : Philippe Osswald - Novembre 2010

Gestion des espaces agricoles et biodiversité : Les mesures agro-environnementales 2/2

Ried de la Zorn

Enjeu : Gestion extensive des prairies favorable la biodiversité végétale et animale.

132 contrats CAD (2005 - 2010)

- 729 ha gestion extensive des prairies
- 221 ha gestion extensive avec retard de fauche (juillet ou septembre)

Mise en œuvre :



Les rieds hébergent une grande diversité biologique qui est liée à des milieux façonnés par l'homme (prairies de fauche par exemple).

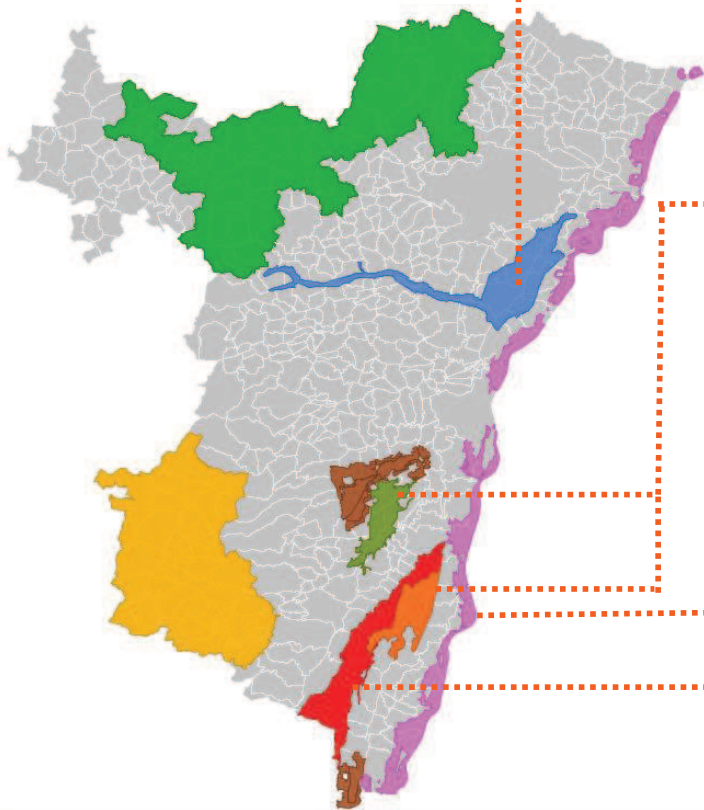
Bruch de l'Andlau et ried de la Zembs

Enjeu : Gestion extensive des prairies favorable la biodiversité.

143 contrats MAET (2010 - 2015)

- 309 ha gestion extensive des prairies :
- 444 ha gestion extensive avec retard de fauche (juillet ou septembre)
- 75 ha gestion adaptée aux papillons (azurés)
- 40 ha reconversion de terres en prairies permanentes

Mise en œuvre :



La grande pimprenelle (*sanguisorba major*) présente sur les prairies de fauche du ried de l'Ill, est une plante indispensable à la reproduction de l'Azurée de la sanguisorbe, papillon reconnu d'intérêt communautaire par Natura 2000. En acceptant de faucher ces prairies plus tardivement, les agriculteurs participent à la préservation de l'espèce.

Ried de l'Ill et bande rhénane

Enjeu : gestion adaptée à la préservation des habitats Natura 2000 :

- prairies maigres de fauche, prairies mésophiles à colchiques, pelouses sèches, mégaphorbiaies
- Habitats favorables à plusieurs espèces de papillons (Cuivré des marais, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe...) et d'oiseaux (Courlis cendré, Cigogne, Rôle des genêts...)

209 contrats MAET (2009-10 – 2013-14), 1 490 ha.

- 1071 ha gestion extensive des prairies
- 345 ha gestion extensive avec retard de fauche (juillet ou septembre)
- 44 ha gestion adaptée aux papillons
- 30 ha reconversion cultures en prairie

Mise en œuvre :



Certaines prairies sont fauchées plus tardivement pour permettre la reproduction du Courlis cendré. En effet, celui-ci niche au sol et ses petits ne quittent le nid qu'à la fin du mois de juin.



Dans les rieds, 5% de la surface des prairies est non fauchée, afin d'offrir une zone refuge aux insectes et à la petite faune, et permettre la reproduction de certaines plantes qui fleurissent tardivement.

